## TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULOUSE

ETAT CIVIL

CHAMBRE DU CONSEIL (CH11)

Jugement du 07/04/2003 numéro /

**JUGEMENT DU 07 Avril 2003** 

Nº du rôle: 02/03597

## COMPOSITION DU TRIBUNAL

Lors des débats, Mme TOULOUSE, qui, sans opposition des avocats de du nouveau code de Procédure Civile, en a composition suivante :	ge au Tribunal de Grande Instance de es parties, conformément à l'article 786 rendu compte au Tribunal dans la
--	--

Mme · Vice-Président Mme • Juge Mme !

DEBATS: à l'audience non publique du 10 Février 2003 Juge, conformément aux après rapport oral de Mme dispositions de l'article 440 du Nouveau Code de Procédure Civile;

GREFFIER Lors des débats et du prononcé: Mme Greffier

MINISTERE PUBLIC, Lors des débats, Mme

JUGEMENT, en premier ressort, prononcé non publiquement par Mme Juge

√IERAM, BOUCHOURAExpédition revêtue de a formule exécutoire télivrée le 1 Me-

Dans l'affaire qui a fait l'objet de la requête en date du 24 Octobre 2002, formée et

Mademoiselle Maizouna MERAM née le 12 Janvier 1970 à NOUKOU KANEM ( avocat au barreau de TOULOUSE TCHAD), demeurant représentée par Me ET PAR

Madame Fatimé BOUCHOURA

née le 13 Avril 1950 à TIME/ NORD KANEM (TCHAD), demeurant

avocat au barreau de TOULOUSE représentée par Me